Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260507-CCAS_2026_07B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 7 MAI 2026

Le sept mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hervé Loussaut, Président du CCAS, suivant convocation faite le trente avril deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé Loussaut, Monsieur Erwan Lucas, Madame Yolande Chateigner, Madame Cléa Plusquellec, Madame Marine Joly, Madame Katell Scornet, Madame Brigitte Lozac'h, Madame Sylvie Le Floc'h, Monsieur Eric Sigwart, Monsieur Jérôme Piriou

Absente excusée : Madame Anne Marie Quéré qui a donné procuration à Madame Brigitte Lozac'h,

Secrétaire de séance : Madame Cléa Plusquellec

Délibération CCAS n°2026/07

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DU CCAS AUPRÈS DE L'ADMR

Monsieur Erwan Lucas, vice-président rappelle que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est une association intervenant auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles et de toute personne ayant besoin d'un accompagnement à domicile. Elle contribue au maintien à domicile et au lien social grâce à des services d'aide à la personne adaptés aux besoins des habitants.

Afin de renforcer les échanges et la coordination entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'ADMR, il est proposé de désigner un référent chargé de représenter le CCAS auprès de l'association et de participer aux réunions organisées dans ce cadre.

Madame Yolande Chateigner se porte volontaire pour assurer cette mission. Il est précisé que cette fonction implique la participation à quelques réunions dans l'année et permet d'assurer un suivi des actions conduites par l'association sur le territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- **Désigne** Madame Yolande Chateigner pour représenter le CCAS auprès de l'ADMR ;
- **Autorise** le président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le Président,
Hervé Loussaut,